

CANIER **B**

# L'ACTUALITÉ LOCALE

## Pouf!

♦ Je ne sais pas pour les vôtres, mais les miens avaient bien mal commencé. Je veux parler des Jeux olympiques de Calgary. Si je dis les miens et les vôtres, c'est qu'on a chacun notre façon à soi de vivre un « trip » comme ça. Tiens, la preuve, c'est que pour plusieurs d'entre vous ce n'est même pas un « trip ». Je le sens. Je vous l'entends presque dire. C'est une espèce de gros emmerdement qui vous est tombé dessus sans qu'on vous demande votre avis et que vous avez hâte de voir finir au plus sacrant.

Tenez bon, Calgary tire à sa fin. Plus que deux petites journées et demie. Faut dire que pas bien longtemps après, il y aura Séoul. Mais enfin...

Il y a peut-être une façon, malgré tout, qu'on a beaucoup en commun de les vivre, les Jeux de Calgary, c'est dans le contenant, dans le véhicule : je veux parler de la tève et des journaux. Si je ne parle pas de la radio, c'est que le boulot ne me permet généralement que de l'écouter le matin et que le matin, mon poste à moi fait de très gros et de très longs «meu meu» sur les Nordiques, Ron Lapointe, Gord Donnelly et John Kordic, mais qu'il manque toujours de temps pour le sport. Et quand il en a un peu, il nous dit : «Des gens se demandent ce qu'a fait Pierre ci et Gaëtan ça, hier, à Calgary. On va vous le dire rapidement...

«...Mais écoutez-nous pas trop avec ça, parce qu'on va cesser carré de vous en parler.»

Ce bout-là, c'est moi qui l'ajoute. Simplement parce que c'est exactement ce qu'a l'air de dire la façon de faire de mon poste, que je ne nommerai pas mais qui reçoit de très grosses subventions fédérales, si vous voulez un indice.

### Soirée de tango

Ils ont très mal commencé, « mes » Jeux olympiques, à cause du costume officiel des athlètes canadiens, lors du défilé d'ouverture. J'ai déjà quelques croches contre les costumes officiels. Imaginez alors si le costume officiel a en plus la caractéristique particulière de comporter de longues et ridicules franges blanches qu'on a absolument voulu imposer à tout le reste du Canada sous prétexte qu'elles collaient très bien à la réalité culturelle de Calgary la western.

Ils ont mal commencé, mais ça s'est replacé tout de suite. Parce que j'ai encore eu le grand frisson. Le grand frisson de la folie furieuse, le grand frisson de la démesure, le grand frisson du surpossible. D'autres, je sais, diront le grand frisson de l'injustice humaine, l'étalage des inégalités qui font les gros et les petits, les forts et les faibles, les riches et les pauvres. Et je les comprends. Sauf que ce n'est pas la vitrine qui est responsable de ce qu'elle fait voir. On aura beau la fracasser que le contenu n'en restera pas moins là.

Vous avez vu les Duchesnay ? Le frère et la sœur, Paul et Isabelle ? Des patineurs de fantaisie, comme aurait dit ma mère. Aux Jeux olympiques, on dit patinage artistique.

Paul et Isabelle Duchesnay dansent en couple. Paul et Isabelle Duchesnay sont à la fois canadiens-français du Canada et français de France. Paul et Isabelle Duchesnay sont « venus » patiner dans leur pays sous les couleurs de la France. Paul et Isabelle Duchesnay délirent de partout. Paul et Isabelle Duchesnay me font délirer de partout.

Le soir du tango, Paul et Isabelle ont dansé un vrai tango, en veston-foulard et en robe de soirée-dentelle — à moins que je confonde soie et dentelle, méfiez-vous—. Pouf ! Le couple éclatait comme un immense flocon de maïs de 200 livres qui aurait éclaté en cinémascope et en stéréophonie. Et c'est Paul qui exécutait les vrilles et autres pirouettes habituellement réservées aux filles. Le public délirait avec eux, debout dans le Saddledome. Les juges étaient complètement mêlés dans leur grille de pointages...

Paul et Isabelle Duchesnay ont repris leur feu d'artifices, en danse libre, deux jours plus tard. Ils nous ont transporté dans les méandres et dans les mystères de leur jungle imaginaire, avec le serment de vivre leur folie jusqu'au bout, envers et contre tous.

Si pour vous, les Jeux olympiques, c'est juste une grosse entreprise de dopage et de course aux médailles, c'est votre affaire.

Il y a quand même une sorte de dope qui n'est pas dangereuse du tout, qui est tout à fait légale et qui ne donne même pas de médaille...♦



par **Alain BOUCHARD**

## Mme Boucher ne veut pas être en conflit d'intérêts Toute entente hors cour jugée impossible avec Gionet

♦ Selon la mairesse Andrée Boucher, l'injonction lui ordonnant provisoirement d'être défendue aux frais de la municipalité de Sainte-Foy, stoppe complètement toute proposition d'entente hors cour avec le capitaine Roméo Gionet afin d'éviter d'être placée dans une situation personnelle de conflit d'intérêts.

par **Marcel COLLARD**

Interrogée par LE SOLEIL, en fin d'après-midi, Mme Boucher a déclaré que la décision rendue par le juge Vincent Masson, cette semaine, ramenait les dimensions du litige à une cause personnelle entre elle et M. Gionet, ne pouvant plus compter sur l'appui de la municipalité pour payer les honoraires professionnels pour assurer sa défense contre les actions intentées.

Dans la situation actuelle, a ajouté Mme Boucher, toute proposition de règlement provenant du comité exécutif de la ville pourrait être interprétée comme un avantage personnel qui lui serait consenti. « Etant dans l'obligation d'assumer

les frais de ma défense, j'aurais dès lors un intérêt financier personnel, me plaçant dans une situation de conflit d'intérêts si le comité exécutif faisait une offre à M. Gionet.

« Avant d'effectuer le moindre mouvement dans le sens d'un règlement hors cours amorcé il a quelque temps, a affirmé Mme Boucher, j'attendrai l'avis de mes conseillers

juridiques et je prendrai toutes les précautions qui s'imposent.

« Jusqu'à maintenant, les élus de quelque 80 municipalités du Québec ont souscrit au fonds de défense, a ajouté Mme Boucher. La décision du juge inquiète le monde municipal. Aussi, je réverais de faire le tour du Québec pour diffuser mon message, sachant que les élus sont inquiets de la brèche pratiquée

par les jugements de la cour. Je dois cependant servir prioritairement les intérêts des contribuables de Sainte-Foy. »

Pour relancer la campagne qui a permis jusqu'à maintenant de dépasser les \$58.000, le comité de gestion du fonds de défense a décidé de faire publier dans les quotidiens une annonce pour solliciter d'autres appuis. ♦

## Stoneham aura son égout

♦ Un premier réseau d'égout sera construit au cours de l'été sur le territoire de la municipalité des Cantons-unis de Stoneham et de Tewkesbury, dans le secteur du

La création de ce réseau d'égout a été rendu nécessaire pour éviter les risques de pollution de la rivière Hibou, tributaire de la rivière Huron qui se jette dans le lac Saint-Charles. Selon le maire, M. Rodrigue Harvey, la construction selon les normes en vigueur, qui incluent l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration, n'aurait pas pu éviter les risques de pollution à long terme.

« Le développement s'accélère

dans le secteur du centre de ski, poursuit le maire, et il fallait prendre les mesures nécessaires pour permettre la construction tout en évitant la pollution. »

Estimés à \$3 millions, les coûts de construction du réseau d'égout ne seront pas payés par l'ensemble des citoyens. « Ces gens ont déjà investi pour leur puits et leur fosse septique, soutient M. Harvey. Les dépenses devront être assumées par les promoteurs, le gouvernement et les citoyens qui utiliseront le réseau. »

Déjà, le ministère de l'Environnement du Québec a fait savoir qu'il accorderait une subvention de \$2.1 millions. Le maire Harvey tente par ailleurs d'obtenir une aide financière de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) afin de combler la différence entre la première subvention et la dépense totale.

La mise en service du réseau est prévue pour le mois de novembre 1988 et les trois étangs d'oxydation devraient être aménagés au cours de l'été. ♦

## Le Rassemblement populaire favorise la création de HLM

♦ Selon le Rassemblement populaire (RP), le parti d'opposition à l'hôtel de ville de Québec, la construction d'habitations à loyer modique (HLM) doit être privilégiée comme solution aux problèmes du logement social.

Dans un communiqué de presse, les deux porte-parole du RP en matière d'habitation, M. Jacques Fiset et la conseillère Françoise Viger, soutiennent que le nouveau programme consistant à accorder des

subventions aux propriétaires d'immeubles pour des logements sociaux, devrait être considéré seulement comme une aide provisoire pour les familles à faible revenu, en attendant la construction de HLM.

D'après le RP, en plus d'être onéreux et de ne point répondre aux besoins, le programme réduit le gouvernement et la ville de Québec à un rôle de locataires « forcés de suivre les fluctuations du marché privé » alors que les HLM consti-

tuent un type d'investissements publics se rentabilisant rapidement par le biais des impôts fonciers perçus. »

Cependant, en raison de la rareté d'emplacements disponibles pour construire de nouveaux HLM dans le centre-ville de Québec, le RP recommande l'achat d'immeubles nécessitant des rénovations. En plus d'améliorer la qualité des logements, cela préviendrait à la fois l'exil de la population et la formation de ghettos. ♦

## Un nouveau quai pour Montmagny

♦ MONTMAGNY - Le gouvernement fédéral consent finalement à construire un nouveau quai à Montmagny. Des esquisses préliminaires seront dévoilées avant le mois de mai 1988, annonçait, hier, le député de Bellechasse et ministre d'État à l'Agriculture, M. Pierre Blais. Il reste le problème du dragage cependant, dont la solution n'est pas encore jugée urgente par Transport-Canada.

par **Gilles PEPIN**

M. Blais a fait cette déclaration, à l'occasion d'une rencontre au sommet de quelques élus du milieu, qui avaient été convoqués par le président de la Chambre de commerce dans le but d'établir des consensus en ce qui concerne le développement touristique sur la

Côte-du-Sud et dans l'archipel de l'Île-aux-Grues.

Le président, M. Guy Thibault, ainsi que les maires et députés qui l'entouraient, hier après-midi, ont discuté pendant plus de quatre heures. Chacun s'est dit très satisfait de l'unanimité qui est enfin évidente.

Il reste un problème de taille à surmonter. La Société des traversiers du Québec trouve, semble-t-il, que son service qui se fait à marée haute, de avril à novembre, entre Montmagny et l'Île-aux-Grues, suffit pour le moment; ce qui fait que Transport-Canada n'a pas l'intention de creuser le long chenal donnant accès au quai de Montmagny, un travail qui coûterait cher et qui serait à refaire annuellement.

Les maires de Montmagny, de l'Île-aux-Grues et de Berthier-sur-Mer ainsi que le préfet Jacques Dumas et les députés Pierre Blais et Réal Gauvin sont tous d'accord pour admettre qu'il faut trouver une solution de rechange dans un bref délai.

Le maire Gilbert Normand, de Montmagny, doit entreprendre tout de suite des démarches visant à intéresser une entreprise privée à un nouveau mode de transport fluvial. M. Normand a l'idée d'un aéroglisseur, dont le service pourrait être rentable et assuré 12 mois par année.

Les maires et les députés vont cependant tenter une ultime tentative du côté fédéral: inciter des hauts fonctionnaires à venir constater le problème sur place, dans l'espoir d'un renversement de décision à Transport-Canada. ♦

### Erratum

♦ Les meilleures recettes de Maman Mariette est un livre écrit par une Beauceronne. Et même si les Beaucerons sont très ingénieux, ils n'ont pas encore inventé l'impression gratuite.

Tout ceci pour vous dire que le livre de Mariette Scully-Bourque ne se vend pas seulement \$2.25, comme on pouvait lire dans l'édition de mercredi en page C-4. Le livre en question se vend \$8.50, et le fameux montant de \$2.25 vaut pour les frais de manutention et de poste. ♦

# GIGANTESQUE LIQUIDATION

# CENTAINES DE FOURRURES

UNE SÉLECTION SI GRANDE! ON A DÙ OUVRIR NOS VOUTES

Des centaines de fourrures de nos autres magasins plus une collection à des prix inférieurs aux prix de gros de 1987

À partir de 999\$

CASTOR LONG POIL 1 199\$

RENARD BLEU 1 199\$

CHAT SAUVAGE 1 799\$

VISON 1

Selon quantités disponibles

**Premont**

Les meilleurs spécialistes  
125, rue St-Joseph est - 524-3541

AUJOURD'HUI 9h à 21h  
SAMEDI 9h à 17h

# Québec rallierait le réseau «Villes et villages en santé» Scruter la ville afin d'améliorer l'état de santé de ses citoyens

◆ Québec pourrait éventuellement rallier d'une façon officielle le réseau connu sous la bannière «Villes et villages en santé». Une idée qui tourne autour de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et dont la promotion est assurée sur le plan international par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Un thème qui sera au cœur du prochain congrès annuel de l'Association canadienne de la santé publique, en juillet, dans la Vieille Capitale.

par Roger BELLEFEUILLE

Pour l'heure, localement, le département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital du Saint-Sacrement agit activement comme locomotive. Son principal porte-parole est M. Luc Rivard qui consacre la moitié de son temps à ce projet. L'assisté étroitement le Dr Réal Lacombe, du DSC de Rouyn-Noranda, coordonnateur provincial. Cette ville du Nord-Ouest québécois fait à l'heure actuelle figure de pionnière dans l'articulation, au niveau d'initiatives concrètes, de cette idée issue du «laboratoire californien», avant de germer en Europe, puis de rebondir avec force au Canada.

Comme l'ont expliqué MM. Rivard et Lacombe au SOLEIL, au cours d'une entrevue, la ville est beaucoup plus qu'une entité géographique, avec ses rues, ses maisons, ses commerces, ses lieux d'enseignement, de culte ou de divertissement et les habitants qui y résident.



Luc Rivard, du DSC de l'hôpital du Saint-Sacrement (à droite) et Réal Lacombe, du DSC de Rouyn-Noranda, deux promoteurs infatigables du concept «Villes et villages en santé», en voie de germer dans la ville de Québec.

C'est aussi un organisme vivant, qui naît un jour, dynamique et pétant de santé à un moment de son existence, mais qui peut aussi développer des pathologies, recouvrer la santé ou rendre l'âme.

Sa santé globale n'est pas l'affaire exclusive du milieu médical ou d'intervenants sociaux, pas plus d'ailleurs que du seul pouvoir municipal. Tout un éventail de promoteurs privés et publics décident de son sort, souvent chacun dans leur coin, sans trop se soucier des conséquences de leurs actions respectives sur la santé des individus et des groupes.

Et cela, dans des secteurs aussi variés que l'économie, l'éducation, l'environnement, la culture, les loisirs, l'entraide communautaire, etc.

Ce mouvement, déjà présent dans plus de 75 villes à travers le

monde, vise donc à créer des lieux de convergence, pour que la qualité de la vie urbaine devienne de plus en plus une responsabilité collective.

### Une urbanisation croissante

D'autant plus que le processus d'urbanisation poursuit sa course inéluctable. Autour de 1925, 55 pour 100 des gens en Amérique du Nord et 48 pour 100 en Europe vivaient en ville. En l'an 2025, ces taux devraient respectivement atteindre 93 et 88 pour 100.

C'est ainsi que le DSC de Saint-Sacrement a jugé utile de présenter un mémoire, en juin dernier, dans le cadre de la consultation publique relativement au plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec.

Un bilan des actions et des collaborations impliquant les milieux de la santé et le palier municipal est aussi en cours de préparation.

L'administration Pelletier n'a pas encore donné son aval officiel, par voie de résolution, à cette démarche, un geste déjà posé par Rouyn-Noranda. Un porte-parole de l'hôtel de ville a cependant fait savoir au SOLEIL que ce dossier était suivi avec un vif intérêt.

Les villes de Sherbrooke, de Montmagny, de Saint-Fabien et de Pointe-Claire ont commencé à bouger dans cette direction. La ville de Montréal a affecté un conseiller municipal, associé au comité exécutif, à ce projet.

D'une façon plus concrète, le DSC de Saint-Sacrement vient d'engager une documentaliste pour mettre sur pied un centre d'information et de promotion, noyau d'un prochain secrétariat provincial du mouvement «Villes et villages en santé».

D'ici juin prochain, le mouvement entend susciter et épauler une trentaine de projets locaux au Québec. Ce concept doit aussi être incessamment soumis, pour parer, aux organismes suivants : Union des municipalités du Québec, Union des municipalités régionales de comté, Fédération des CLSC, Conseil de la santé communautaire, Corporation des urbanistes du Québec. L'appui tangible de quelques commanditaires privés d'importance sera aussi recherché.

# Conflit hospitalier en Beauce Le juge tranchera dans quinze jours

◆ SAINT-JOSEPH — L'audition de la procédure en «quo warranto», c'est-à-dire la reconnaissance de l'élection, en date du 4 janvier, du conseil d'administration du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre hospitalier régional de Beauce «CHRB», qui devait être entendue hier matin, au palais de justice de Saint-Joseph, a été reportée au 11 mars.

par Paul-Henri DROUIN

C'est ce qu'a fait savoir le juge Jules Allard, de la cour supérieure, en prolongeant également jusqu'au 11 mars l'injonction provisoire qui force, depuis le 26 novembre, les médecins du CHRB à assurer une garde aux pavillons de Beauceville et de Saint-Georges.

C'est également au moment de l'audition de la procédure en «quo warranto» que sera décidée la date de l'étude de la requête d'une injonction permanente.

Quoique l'injonction provisoire ne fasse pas l'affaire des 29 médecins qui refusaient de faire la garde à l'un des deux pavillons du CHRB, ceux-ci ont respecté la loi.

Il n'y a qu'un service complet des urgences au pavillon Notre-Dame de Saint-Georges. Le service de consultations externes du pavillon Saint-Joseph de Beauceville demeure ouvert 24 heures sur 24 avec la présence d'un médecin, selon la liste de garde établie depuis l'émission de l'injonction provisoire, soit en date du 26 novembre.

Le statu quo de cette décision qui remonte au 21 novembre a été le voeu exprimé par le conseil d'ad-

ministration du CHRB, en date du 18 février, après que les conseillers spéciaux à la direction générale, le Dr Jacques Brunet, et le professeur Marc Bélanger, eurent informé l'administration qu'il n'y a pas eu consensus de l'ensemble des médecins relatif au problème d'organisation médicale.

Malgré cet échec, le conseil d'administration du CHRB garde contact avec les conseillers spéciaux et demeure ouvert à toute proposition reliant un consensus du corps médical sur les points litigieux.

On rappelle que l'engagement des deux conseillers spéciaux à la direction générale du CHRB avait pour but de favoriser l'identification d'avenues de solutions, dans le conflit qui subsiste entre le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, et l'administration de cet établissement.

De plus, pour régler ce conflit le Syndicat canadien de la fonction publique «SCFP» et la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec «FIQ» ont fait appel à Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux, afin qu'elle intervienne dans ce dossier pour remettre le pouvoir médical à sa place.

Ce qu'on a demandé à Mme Thérèse Lavoie-Roux «c'est de cesser immédiatement de cautionner par son silence et sa non-intervention les décisions aberrantes d'un conseil d'administration qui protège d'abord le pouvoir médical».

La ministre Thérèse Lavoie-Roux ne semble pas vouloir s'immiscer dans ce conflit et ce sera au tribunal à trancher le litige.

# À Saint-Paul-de-Montminy Une station de ski née du bénévolat

◆ SAINT-PAUL — L'aménagement de la station de ski Grande Coulée, à Saint-Paul-de-Montminy, se poursuit, depuis deux ans, grâce à l'unique engagement de la population. Le gouvernement provincial peut toutefois s'attendre à une forte pression de cette population de la région sud de Montmagny qui revendique une juste participation de l'État.

par Gilles PÉPIN

«Le gouvernement prône l'idée que le milieu doit d'abord se prendre en main. Notre preuve est faite; notre volonté est démontrée. Nous espérons que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche saura comprendre que ce n'est pas seulement sur la rive nord du fleuve que des centres de ski doivent être développés», déclarent cette semaine les dirigeants de la corporation de la station de ski Grande Coulée.

Ces responsables avaient convoqué la presse ainsi que quelques représentants gouvernementaux pour montrer en effet l'énorme travail qui a été accompli, en grande partie bénévolement, de même que pour annoncer la mise en oeuvre d'une nouvelle offensive au sujet d'une campagne de financement et d'une sensibilisation des hommes politiques.

Le député provincial de Montmagny-L'Islet, M. Réal Gauvin, qui était aussi sur les lieux, a donné un bon appui, signalant toutefois qu'une étude sur le développement des centres de ski au Québec doit être achevée au printemps qui vient.

Dans ce petit village de 1,100 habitants, situé à proximité de la frontière canado-américaine et à 40 kilomètres au sud de la ville de Montmagny, c'est à un projet évalué à \$7,5 millions que les citoyens se sont vaillamment attaqués. A coups de bénévolat et de prêts de machinerie par des entrepreneurs, on a déjà réalisé des travaux évalués à

plus de \$200,000, ce qui donne trois pistes de classes familiale et intermédiaire dans cette montagne qui a une dénivellation de 350 mètres.

### Détermination

La volonté populaire est très évidente: une campagne de financement, menée l'hiver dernier, a permis d'encaisser \$135,000, une somme qui est encore à la banque. Un autre appel au public de la région vient d'être annoncé dans le but de réaliser entièrement la première phase qui est évaluée à \$4 millions et pour laquelle une contribution gouvernementale, toujours espérée, pourrait approcher l'équivalent de 50 pour 100 du coût.

L'hiver prochain, la station de ski Grande Coulée pourrait ainsi offrir une dizaine de pistes de classes familiale, intermédiaire et experte. Il y aura alors deux remontées mécaniques. Les deux roulettes déjà brisées par Rexfor pour l'accueil, la billetterie et le casse-croûte seront remplacées par un équipement permanent.

Jean-Louis Proulx, qui est vice-président de la corporation, est très encouragé par l'appui soutenu de la population. Les skieurs et les adeptes de la belle nature viennent de tout le comté de Montmagny-L'Islet ainsi que de Bellechasse, de Lévis et de la Beauce pour profiter de cette montagne des Appalaches.

Cet hiver, précise M. Proulx, environ 1,500 personnes auront skié sur ces pentes, et autant de visiteurs seront montés au sommet uniquement pour admirer ce paysage extraordinaire qui s'étend jusqu'aux Laurentides.

C'est appréciable, puisqu'il faut considérer que la corporation limite à 50 le nombre quotidien de skieurs afin de donner satisfaction. Parce que la remontée est assurée actuellement par un skidozer de Bombardier. Comme le centre n'est en activité que du jeudi au dimanche, il faut réserver. Le numéro de téléphone à retenir est 469-3453.

# Semaine de la formation professionnelle à Lévis

◆ Dans le cadre de la semaine provinciale de la formation professionnelle, quatre polyvalentes de la Commission scolaire régionale Louis-Frchette font la promotion de leurs programmes d'enseignement respectifs dans le mail du centre commercial les Galeries Chagnon.

Quatorze stands d'information ont été aménagés afin de présenter au

public autant de programmes dispensés aux polyvalentes de Lévis, de Saint-Anselme, de Saint-Damien et Benoit-Vachon à Sainte-Marie de Beauce.

La population pourra s'enquérir de toutes les données pertinentes concernant les programmes offerts en se rendant aux Galeries Chagnon, aujourd'hui et demain, aux heures d'ouverture des magasins.

## SALON CAMPING PLEIN AIR CHASSE ET PÊCHE DE QUÉBEC

**Du 3 au 6 mars 1988  
au Pavillon  
de l'agriculture  
et de la jeunesse  
Parc de l'Exposition  
de Québec**

- ▷ PLUS DE 70 EXPOSANTS
- ▷ BASSIN DE PÊCHE À LA TRUITE
- ▷ SPECTACLES DE LANCER À LA MOUCHE
- ▷ DÉMONSTRATIONS DE TIR À L'ARC
- ▷ ANIMAUX VIVANTS
- ▷ RECORD MONDIAL DE MONTAGE DE MOUCHES
- ▷ ANIMATION ET DIVERSES DÉMONSTRATIONS

ANIMATEURS INVITÉS du quotidien «LE SOLEIL» AU KIOSQUE CHRC — LE SOLEIL

**ANDRÉ A. BELLEMARE**  
le réputé chroniqueur de chasse et de pêche du Soleil, sera présent tous les jours et tous les soirs.

**MICHEL CARRIER**  
animera l'émission Sport Magazine de CHRC directement du Salon.

- ▷ SUR LA SCÈNE PRINCIPALE
  - Films des soirées Chasse & Pêche
  - O'Keefe en permanence.
  - Présentation d'oiseaux de proie vivants.

## GAGNEZ L'ÉVASION PLEIN AIR

1<sup>er</sup> GRAND PRIX : une Suzuki Samourai qui vous entraînera sur la route du pur plaisir, sur route et hors route. Valeur de 13 000 \$.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> GRANDS PRIX : une semaine de grande évasion : un traitement V.I.P. dans une Caravane motorisée de luxe, 24 pieds, Royale, T.V., vidéo. Une gracieuseté de Caravanes 4 Saisons et U-Haul. Une gracieuseté de Caravanes 4 Saisons 522-9939

**ACADIA SUZUKI**

**COMMENT PARTICIPER**

- ▷ Tous les résidents du Québec, sauf les employés des compagnies participantes.
- ▷ Les grands gagnants seront choisis parmi tous les noms le dimanche après-midi, au Salon, à 15h00.
- ▷ Date limite des coupons reçus à CHRC : le 3 mars à 16h30.
- ▷ Tout litige sera soumis à la Régie des loteries et Courses. Valeur totale des prix : approximativement 16 000 \$.
- ▷ Les coupons peuvent être déposés dans un bari sur les lieux du Salon.
- ▷ Remplir le coupon apparaissant dans le journal Le Soleil et le déposer au le faire parvenir à : L'ÉVASION PLEIN AIR, Salon Camping Plein Air Chasse et Pêche, 215 de CHRC, C.P. 8080, Québec G1Y 4S5

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TEL. : \_\_\_\_\_ C.P. \_\_\_\_\_

**ADMISSION**

Adultes: 4,50 \$    Âge d'or: 3,25 \$

Entrée libre pour enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un parent

**HORAIRE**

Jeu. le 3:    17 h à 22 h

Vend. le 4:    12 h à 22 h

Samedi le 5: 11 h à 22 h

Dimanche le 6: 11 h à 19 h

**LE SOLEIL**

## La Ferme de l'Espoir : pas question de payer les arriérés de salaire d'un ex-bénéficiaire

♦ La Ferme de l'Espoir, de Saint-Isidore, n'a pas l'intention de payer les arriérés de salaire de \$5,335 que lui réclame l'ex-bénéficiaire Robert Robitaille, en vertu de la loi sur les normes du travail.

par Brigitte BRETON

Selon un des dirigeants de la Ferme, M. Gilles Emond, le plaignant n'a jamais été un salarié de la maison, mais a tout simplement exécuté du travail à titre bénévole, comme le font tous les patients de ce centre de thérapie pour alcooliques et toxicomanes.

L'avocat de la Ferme de l'Espoir, M. Normand Roy, précise au SOLEIL, qu'aucune résolution du conseil d'administration ne stipule que l'ex-bénéficiaire devait obtenir le statut de salarié.

Robert Robitaille raconte au SOLEIL être entré à la Ferme de l'Espoir en janvier 1987, à cause de problèmes de toxicomanie. Pour se reprendre en main, il accepte de mettre ses connaissances en comptabilité au service de l'organisme. M. Robitaille prétend que la Ferme devait lui verser un salaire à partir du mois de mai, avec l'aide d'une subvention de \$35,000 provenant de Centraide.

En octobre 1987, le bénéficiaire quitte la Ferme de l'Espoir, disant ne pas partager les pratiques administratives du centre, et accuse les dirigeants de ne pas utiliser des dons à de bonnes fins.

En décembre 1987, M. Robitaille soumet son cas à la Commission des normes du travail et réclame un salaire pour le travail réalisé de mai à octobre 1987. Dans

une décision rendue le 9 février, la Commission met en demeure la Ferme de l'Espoir de payer \$5,335.20 à M. Robitaille, dans un délai d'au plus 20 jours. La corporation sans but lucratif s'y oppose, et l'avocat Normand Roy tentera de convaincre le service du contentieux de la Commission, du non-fondement de la plainte. S'il n'y a pas d'entente, la cause sera portée devant la cour provinciale.

Selon M. Roy, Robert Robitaille vise à discréditer la Ferme de l'Espoir en portant une telle plainte et en accusant le centre d'utiliser incorrectement les dons de Centraide et de la Fondation Jean-Lapointe.

Interrogés par LE SOLEIL, des représentants de Centraide et de la Fondation Jean-Lapointe ont confirmé avoir reçu une lettre de Robert Robitaille, dans laquelle il critique l'administration de la Ferme.

«Après vérification, nous avons conclu que l'administration de la Ferme de l'Espoir ne causait pas d'inquiétude et que les dirigeants agissaient honnêtement», précise Mme Francine Labrecque, directrice des relations avec les organismes chez Centraide. Elle souligne également que la subvention de \$35,000 n'avait pas à être utilisée uniquement pour payer des salaires.

Le directeur général adjoint de la Fondation Jean-Lapointe, M. Blaise Lemay, tient des propos similaires. Il croit qu'un règlement de comptes est la cause de toute cette affaire.

À la fin de mars, la Fondation Jean-Lapointe et Centraide doivent réexaminer le dossier de la Ferme de l'Espoir, afin de déterminer s'ils accordent ou non une aide financière pour la présente année. ♦

Selon le président Jean Beaupré

## Le Carnaval 88 s'est soldé par un véritable succès

♦ Avant de fermer les livres sur le 34e Carnaval de Québec, le président, Me Jean Beaupré, tenait à mettre beaucoup de choses au point devant les médias, convoqués hier midi au restaurant Le D'Orsay. «Je puis assurer que le Carnaval 1988 s'est soldé par un véritable succès, tant au niveau des activités populaires, enfantines, culturelles et sociales qu'au niveau financier. Je ne peux, pour l'instant, fournir de chiffres finals, mais je sais que nous enregistrons un surplus financier», donnait-il en conclusion.

par François ROY

Avec une programmation qu'il jugeait comme renouvelée à près de 50 pour 100, M. Beaupré affirmait que les deux défilés de nuit, en particulier, avaient inscrit des records d'assistance. Et selon lui, la participation du public aux diverses festivités pouvait être considérée comme exceptionnelle.

Retour au bal traditionnel

Quant aux réactions partiellement négatives qui ont suivi le bal de la Reine, fortement marqué, on s'en souvient, par la «trop grande» présence de célébrités d'Hollywood et tenu devant plus d'un millier de personnes au Centre municipal des congrès, il est évident, enchaînait-il, qu'il faudra revenir au traditionnel bal des années antérieures. Ce sera, bien sûr, au prochain comité exécutif de décider de toute la question,

alors qu'on aura à préparer les célébrations de la 35e présentation.

Mais il est important de répéter que ce n'est pas le Carnaval de Québec qui avait fait venir les vedettes d'Hollywood, mais bien la compagnie Pepsi Cola. Et il faut comprendre que celle-ci faisait venir les célébrités en fonction d'une fin de semaine de ski au mont Sainte-Anne, et non en fonction du bal de la Reine et du premier défilé du Carnaval. Cela aussi doit être compris bien clairement, notait M. Beaupré.

Quant aux autres lieux d'attractions, tels que place des Arts à la bibliothèque Gabrielle-Roy, place de la Famille à la place d'Youville, place du Palais, rue Sainte-Thérèse, etc., tout s'est magnifiquement déroulé. Même appréciation pour les événements sociaux.

Sans oublier le rôle humanitaire du Carnaval quand les duchesses et Bonhomme visitent malades, gens âgés, etc. La campagne de la Bougie a été couronnée de succès, atteignant 97 pour 100 de son objectif, celle du condo-soleil a rapporté \$50,000 de plus que l'année précédente. Quant au comité de logement du Carnaval, plus de 7,000 visiteurs bénéficiaient de ses services en deuxième fin de semaine.

Et M. Beaupré concluait : «En somme, on a été conséquent avec nos orientations!» ♦



C'est la fête!



«Même si on m'a fait tenir des propos hors contexte, disait le président Jean Beaupré, au lendemain du bal de la Reine du 34e Carnaval, il est clair qu'il faudra revenir au bal traditionnel, sans spectacle de célébrités.»

## Rocheleau demande aux députés une liste d'entrepreneurs locaux

♦ (PC) — Le ministre des Approvisionnement et Services, Gilles Rocheleau, vient d'inviter les députés de l'Assemblée nationale à fournir des listes de noms d'entrepreneurs à qui le gouvernement pourrait octroyer des petits contrats de moins de \$5,000 qui ne requièrent pas d'appels d'offres.

Cette stratégie a soulevé les hauts cris de l'opposition péquiste qui y voit «un appel au patronage».

Dans une lettre dont il a pris soin de transmettre copie au premier ministre Robert Bourassa, le député péquiste de Shefford, Roger Paré, craint que les entrepreneurs dont

les noms auront été soumis par un député du gouvernement ne soient avantagés.

Le tout se fera au détriment des entrepreneurs «qui n'ont pas de contacts avec leur député ou qui n'ont pas financé» le parti politique du gouvernement, croit le député.

C'est dans une lettre envoyée vraisemblablement à tous les députés de l'Assemblée nationale le 9 février que le ministre Rocheleau a réclamé aux députés des noms d'entrepreneurs de leur comté respectif pour les petits contrats octroyés par la Société immobilière du Québec (SIQ). ♦

## carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3270  
OU ECRIVEZ À  
CARRIÈRES ET PROFESSIONS  
LE SOLEIL LTÉE,  
C.P. 1547,  
QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication, jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.

Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

Compagnie en expansion dans le domaine de l'hydraulique recherche personnel avec expérience.

- MACHINISTE avec expérience dans ce domaine
- TECHNICIEN avec connaissance de vannes et pompes de toutes marques
- CHEF D'EQUIPE capable de motivation de son entourage ayant un sens du leadership et des capacités administratives

Les candidats devront se présenter ou prendre rendez-vous à:

Pro-Hydraulique Inc.  
a/s M. Ronald Fortin  
M. Marc Auger  
2950, rue Watt  
Parc Colbert ouest  
Ste-Foy, Qc G1X 4A8  
659-3924

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

ENTREPRISES BON-CONSEIL LTÉE entrepreneurs généraux, requiert les services de personnes pour combler les postes suivants:

### ESTIMATEUR(TRICE)

POSTE: Sortir quantités, lire les devis et monter le dossier de soumission.

EXPERIENCE: Deux (2) ans dans un poste similaire.

QUALIFICATION: Technicien(ne) en génie civil.

### INGÉNIEUR DE CHANTIER

POSTE: Prendre en charge un ou plusieurs chantiers et les mener à terme.

EXPERIENCE: Cinq (5) ans en travaux de génie civil avec expérience en béton et coffrages.

QUALIFICATION: Ingénieur civil.

### SURINTENDANT DE CHANTIER

POSTE: Direction technique de chantier de plus de 5 millions, coordonner et diriger ses propres travaux en plus de ceux des sous-traitants.

EXPERIENCE: Dix (10) ans comme surintendant avec spécialité béton et coffrages.

Seul les curriculum vitae envoyés par écrit seront considérés.



Entreprises  
Bon Conseil Ltée  
1095, rue Valet, C.P. 158  
Ancienne-Lorette G2E 4M7  
a/s Raynald Laverdière  
Directeur général adjoint

**POUR SE RENSEIGNER ET FAIRE DE BONNES AFFAIRES**

**EXPO HABITAT**

**TOUT UN SALON**

**8 MODELES DE SERRES ET SOLARIUMS**

**20 MODELES DE CUISINES ET SALLES DE BAIN**

**CONSTRUCTION, RENOVATION, MEUBLES, MATERIAUX, DECORATION, ETC...**

**VENEZ VISITER LA NOVA**

**VALEUR DE 100,000 \$ MAISON ET TERRAIN À BEAUPORT À VENDRE AU PLUS OFFRANT MISE À PRIX: 49,000 \$**

**VILLE DE BEAUPORT**

**L'acheteur de cette maison pourra bénéficier d'une réduction d'intérêt de 5 000\$ sur son financement à la Fiducie du Québec.**

**Fiducie du Québec**

**LE SOLEIL NOVATHERM**

UNE REALISATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'EXPOSITION

Admission: 4 \$  
3,50\$ étudiants et âge d'or  
Gratuit pour les enfants âgés de moins de douze ans accompagnés d'un adulte

Heures d'ouverture:  
le vendredi 26: midi à 22h30  
le samedi 27: midi à 22h30  
le dimanche 28: midi à 18h30

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil d'administration: PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur: ROBERT NORMAND
Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim: GILBERT ATHOT
Directeur de l'information: GILBERT ATHOT
Vice-président et trésorier: CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition: JACQUES DUMAIS

L'époque du western est révolue

Les policiers sont soulagés et jubilent. La communauté noire de Montréal est triste et en colère. Un tribunal peut rarement faire des heureux des deux bords et l'acquittement du policier Allan Gosset, accusé d'avoir abattu le jeune Anthony Griffin, le 11 novembre dernier, vient de le prouver encore une fois.



par Vianney DUCHESNE

Le jugement attendu avec anxiété par les parties impliquées, et aussi par les représentants des groupes qui ont misé sur la cour pour faire la preuve du caractère raciste de l'accusé, ne met pas un point final à toute cette affaire. Les parents de l'adolescent de 19 ans, mort parce qu'il a tenté de fuir après son arrestation, intentent des poursuites de \$1,6 million au civil contre la Communauté urbaine de Montréal et son agent.

M. Gosset devra comparaître devant le Comité de discipline de la police de la CUM et devant la Commission de police du Québec; la Commission des droits de la personne enquête également. Toutes des instances en mesure d'analyser le comportement du constable envers la victime. Souhaitons qu'elles n'écartent pas, cette fois, l'angle raciste d'un événement qui a fauché une vie. Un drame pire que les 15 heures d'attente du prévenu pour apprendre l'acquittement.

La communauté noire montréalaise promet de manifester son mécontentement et on la comprend. Reste que justice a été rendue par un jury composé de 12 citoyens, après une semaine d'audiences. Il vaudrait mieux se rappeler que d'autres policiers qui ont causé la mort de Blancs s'en sont aussi bien tirés, avant de clamer qu'il s'est agi d'une justice blanche qui n'a pas tenu compte des Noirs.

La Cour supérieure vient d'accorder un dédommagement de \$119,000 à l'épouse d'un Blanc que six policiers de la CUM ont abattu, en 1978, en faisant usage de force excessive lors de son arrestation. Il ne faut pas oublier non plus les affaires Rock Forest et Gaston Harvey, plus près de nous.

Par contre, le président de SOS-Racisme, M. Alain Jean-Bart, a raison de soutenir que, malgré le verdict de non-culpabilité, «des actes de policier devraient pousser la communauté noire, et tous les citoyens, à s'interroger». D'autant plus que l'agent Gosset n'est pas le seul à provoquer un doute sur le genre de relations qui existent entre la police, les minorités et les personnes en état d'arrestation.

Les causes de cinq policiers montréalais entendus par la Cour d'appel du Québec, au début du mois, rappellent que la brutalité fait trop souvent partie des moyens pour dominer un citoyen. La responsable des questions de sécurité publique au comité exécutif de la Métropole admet que le racisme existe chez les policiers de la CUM. Un mal que l'on retrouve souvent dans ces villes à forte concentration de minorités visibles, situation inconnue à Québec.

Le professeur en psychologie Donald Taylor va plus loin: tout le monde est raciste parce que tout le monde a des préjugés. Alors, que faire? Surtout ne pas attendre que la liste des victimes s'allonge pour le reconnaître et agir. Les limiers ont un métier irritant qui les place souvent dans des situations hostiles.

Qu'attend-on pour s'assurer qu'ils ont les nerfs que la fonction requiert? Il faut écarter les gachettes faciles et imposer des directives plus strictes sur l'utilisation des armes, ces reliquats de l'époque western qui fascinent encore les étudiants en techniques policières.

Des études ont démontré que 52 pour 100 des policiers qui méritent une sanction, à Montréal, ont entre 10 et 20 ans de service (M. Gosset en avait 16). Il ne faut pas se surprendre alors si les spécialistes identifient le recyclage comme le numéro un des besoins de la force constabulaire québécoise.

On peut se demander aussi s'il est absolument nécessaire de porter une arme à feu quand les policiers effectuent des interventions d'ordre social, dans une proportion de 80 pour 100, et qu'ils sont rarement confrontés à des criminels armés dans le cadre de leurs interventions autres.

BLOC-NOTES

Le juste prix

Rien n'est gratuit, y compris dans le monde de l'éducation. Le ministre Claude Ryan revient à la charge avec son projet de dégeler les frais de scolarité dans les universités québécoises.

Combat douteux? Plutôt, combat courageux de la part du ministre face à des étudiants hautement susceptibles. Bien organisés, les jeunes libéraux promettent une lutte acharnée au ministre de l'Enseignement supérieur lors du congrès du PLQ, cette fin de semaine.

Tous les efforts pour débloquer ce dossier ont échoué, jusqu'à maintenant. Les universités ont toujours un besoin urgent de nouveaux fonds. Le dégraissage des dernières années, nécessaire, touche maintenant des fonctions vitales.

La restriction des fonds risque en plus de se faire sur le dos des universités non montréalaises, souvent négligées par les organismes subventionnaires. Les activités de recherche et les bibliothèques souffrent de carences majeures.

La contribution étudiante au budget universitaire a diminué de moitié, en proportion, entre 1972 et 1983. En Ontario, elle est demeurée stable, grâce à la hausse des frais de scolarité.

Si le taux de fréquentation universitaire québécois tend à rejoindre celui de la province voisine, on recherche en vain des relations directes entre l'accessibilité à l'enseignement supérieur et le niveau des frais de scolarité. La réalité n'arrive pas à s'aligner sur les prétentions théoriques.

Les jeunes libéraux devraient comprendre les notions élémentaires de la concurrence. Car le débat concerne non pas l'entrée à l'université, mais la situation financière des établissements et leur potentiel face aux autres établissements canadiens.

Le régime de prêts-bourses laisserait des étudiants endettés jusqu'au cou, entend-on souvent. Les institutions financières, pourtant, ne considèrent pas ces jeunes comme des mauvais risques. Ils remboursent rubis sur l'ongle dans la quasi-totalité des cas: on ne compte que 2,5 pour 100 de mauvaises créances. C'est là un signe certain de leur accès au marché du travail.

Les délégués libéraux devraient surmonter la facilité politique. L'intérêt à long terme du Québec exige une augmentation progressive des frais de scolarité assortie d'un réajustement du régime d'aide aux étudiants qui n'excluerait pas automatiquement les jeunes des classes moyennes et tendrait compte de la notion d'autonomie.

En retour, les étudiants doivent s'organiser et exiger des comptes des administrateurs et des enseignants. Armés d'une contribution personnelle accrue, ils auront droit à plus d'égards.

Raymond GIROUX

Un gouvernement souverainiste abolirait certainement la loi 112 sur les services de santé et les services sociaux en anglais, adoptée en décembre 1986, a indiqué M. Parizeau.

TOUT CE QU'ON PEUT VOUS ADMINISTRER EN ANGLAIS, CE SONT LES DERNIERS SACREMENTS.



POINT DE VUE

Un exemple de fouillis à la Santé

par Jean-Pierre BERNIER, Ph.D.

En 1985, j'ai fait un programme informatique pour entrer les données nécessaires à la sortie des rapports mensuels d'unités techniques pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des honoraires pour les radiologistes du département de radiologie du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL).

Le programme génère aussi ces rapports et, dans le cas des honoraires, il le fait directement sur les feuilles 1606. «Demande de paiement à l'assurance-hospitalisation, rémunération à l'acte». Il y a environ 7000 à 8000 examens par période de 4 semaines. Avant, le tout était fait à la main. Le même programme modifié légèrement a été utilisé en médecine nucléaire.

Un patient passe un examen, la Régie de l'Assurance-maladie du Québec donne un code pour les honoraires d'interprétation (dans le cas présent) et le MSSS un code pour les unités techniques. En 1985, c'était le même code en radiologie, mais en médecine nucléaire, il y avait quelques différences et on pouvait déjà être certain que la Régie et le MSSS ne se parlaient pas. Pourtant les 2 relèvent du même ministre... qui parle souvent d'efficacité administrative et de réduction de coûts.

Depuis 1985, la Régie a annulé, changé, ajouté quelques codes, mais le MSSS n'a rien fait pour fournir les unités techniques. Dans les hôpitaux, il faut connaître les codes et les unités techniques pour faire accepter les budgets de

fonctionnement. De plus, certains spécialistes ont des privilèges (type clause grand-père, n'y touchez pas!).

L'hôpital leur fournit le nombre de codes d'examen interprétés (pour ce qui regarde l'assurance-hospitalisation) et prépare leurs feuilles de demandes d'honoraires à la Régie. Ce sont des préposés et secrétaires payés par l'hôpital qui font ce travail. Alors il serait illogique, inefficace et coûteux d'avoir un code pour les unités techniques et un autre code pour les honoraires. C'est le même examen chez le même patient pour l'interprétation et les unités techniques.

Or, le 22 octobre 1987, Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, et M. Paul Desjardins, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec signent une entente. Une petite partie de cette entente traite des examens de radiologie dont tous les codes ont été changés (environ 190 codes). Les hôpitaux reçoivent une copie des changements, entre Noël et le jour de l'An, pour commencer à appliquer l'entente le 1er janvier 1988...

Au début de janvier, on demande aux responsables du MSSS de fournir les nouvelles unités techniques. Ces pauvres responsables ne savent pas que la Régie a tout changé, même les régions anatomiques. Les unités techniques sont comptabilisées par régions anatomiques. C'est facile d'imaginer les problèmes et les coûts dans le hôpital. Il faudra recommencer quand le MSSS

va fournir les unités techniques, peut-être ses codes, ses modifications etc.

Ce fouillis résulte de 2 causes:

1- Les examens pour les honoraires découlent d'ententes entre la Régie et la corporation des médecins spécialistes du Québec. Les unités techniques découlent d'ententes entre les corporations de techniciens et le MSSS. La commission Rochon a raison de mentionner les contraintes générées par l'individualisme des corporations. Chacun tire la couverture de son bord et on nous dit que c'est pour le bien des patients; excusez-moi, il faut dire des «bénéficiaires»...

2-Le ministre devrait exiger que la Régie et le MSSS se parlent et travaillent en concertation en ce qui regarde les examens.

a-Aucun changement de codes ne devrait être fait sans consultation entre la Régie et le MSSS.

b-À la date d'entrée en vigueur, il faut que les hôpitaux aient les tarifs et les unités techniques.

c-Les changements doivent être annoncés au moins 1 mois avant la date d'entrée en vigueur.

d-De plus, comme le MSSS divise l'année en 13 périodes et publie à l'avance les dates de début et de fin de période, toute date d'entrée en vigueur de changements de codes, d'honoraires ou d'unités techniques doit coïncider avec une date de début de période. C'est logique. Or la Régie mentionnait le 1er janvier 1988 pour les derniers changements, alors

RÉPLIQUE Erreur sur la personne

par Howard McCURDY

Je vous écris suite à la lecture de votre bloc-notes (Le NPD divague, par Jacques DUMAIS) paru dans LE SOLEIL du 28 janvier dernier dans lequel vous m'accusez, faussement, d'avoir chahuté Monsieur Ronald Reagan, président des États-Unis, lors de sa visite officielle à Ottawa le 7 avril dernier.

Afin de vous renseigner sur mes gestes exacts lors de la visite de Monsieur Reagan, j'ai joint à la présente des coupures de presse et copie du discours du président publié dans le Hansard.

J'espère que les pièces jointes pourront vous être utiles et vous éclairer sur l'événement en question.

Si la lecture des présentes appelle quelque question de votre part, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Howard McCurdy est le député néo-démocrate de Windsor-Walkeville, en Ontario.

Dans son édition du 7 avril 1987, Le Journal des Débats de Communes fait écho aux interruptions des députés néo-démocrates Svend Robinson et John Parry, également cités dans ce bloc-notes, mais on n'y retrouve pas le nom de M. McCurdy. En conséquence, je lui fais mes excuses.

Jacques DUMAIS

VOTRE OPINION

La télévision des trois «S»

(Lettre adressée à Radio-Québec)

Samedi le 13 février 1988, vers 22h, vous avez présenté une scène de viol d'une extrême violence. Nous avons été profondément choqués par ces images et surtout par le fait que votre station se soit abaissée à ce genre de vulgarité. À cette heure, le samedi soir, plusieurs jeunes ont certainement vu voir cette violence gratuite.

On aime habituellement regarder Radio-Québec parce que, la plupart du temps, les émissions y sont de meilleure qualité qu'à bien d'autres stations.

N.D.L.R. Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390, Saint-Vallier est, G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Nous avons même la prétention de penser que Radio-Québec ne faisait pas l'éloge de la violence. On se serait plutôt cru à Télé-Métropole.

La station Radio-Québec va-t-elle, elle aussi, glisser lentement sur la pente facile des trois S: Sang, Sport, Sexe, pour se gagner un plus «large» auditoire, quitte à sacrifier totalement sa mission éducation?

Francine Tanguay, Gérard Bolduc, Beauport

Le français et les échecs

M. Paul Saint-Amant réussit à donner une autre dimension aux échecs, une dimension amusante. Je remarque que depuis qu'il est devenu chroniqueur, au SOLEIL, l'intérêt des Québécois pour les échecs s'est accentué. C'est une bonne chose, car les échecs contribuent au développement intellectuel et améliorent le français des jeunes lorsqu'ils voudront s'analyser en commentant leurs parties par écrit.

Claude Poulin, Grondines

Une église, deux langues

La communauté protestante française qui partage maintenant la QUEBEC BAPTIST CHURCH n'affiche sa présence sur la Grande-Allée, près de la rue Cartier, que d'une façon bien furtive, le dimanche après-midi, en plaçant un panneau amovible devant la porte d'entrée, durant le service religieux hebdomadaire.

Il me semble que l'ÉGLISE BAPTISTE DE LA VIEILLE CAPITALE devrait plutôt signaler sa présence à Québec en installant une enseigne permanente devant son temple, à côté de l'enseigne anglaise déjà en place, et à égalité.

Pierre Landry, Québec

Sois belle et tais-toi?

Faut-il être jeune et jolie pour avoir une chance d'obtenir un poste de secrétaire chez Bourbon Créativité?

OUI, si l'on en juge par l'offre d'emploi parue le 13 février dernier dans LE SOLEIL, ou il est mentionné qu'une photo doit accompagner le curriculum vitae. Je remplis toutes les conditions exigées, sauf une: je suis âgée de 45 ans...

Voilà un cas flagrant de sexisme!

S. Morin, Pointe-Claire

Démolir aussi le Musée...!

Je crois que M. Denis Vaugeois ne va pas assez loin dans ses revendications pour démolir les Terrasses du Vieux-Port pour que le Musée de la civilisation recouvre la vue sur le fleuve. Une fois les terrasses démolies, c'est le musée qu'il faudra aussi démolir pour le rebâtir à la place des Terrasses. Dès lors, même les bancs de neige en hiver n'empêcheront pas le musée d'avoir la vue sur le fleuve...

J.-M. Chamberland, Québec

# L'ÉCONOMIE

## Institutions financières

# Castonguay demande l'harmonisation des lois fédérales et provinciales

♦ Claude Castonguay, le chef de la direction de La Laurentienne, est insatisfait du cadre législatif canadien. Les lois deviennent trop lourdes et sont mal utilisées, soutient-il, et les provinces comme le fédéral devraient trouver une façon d'harmoniser leurs différentes législations.

par Pierre ASSELIN

La mutuelle d'assurances La Laurentienne aura mis deux ans à obtenir les permis d'exploitation qui

lui permettent aujourd'hui de faire des affaires dans toutes les provinces du Canada, indiquait-il, hier, en conférence de presse. Une compagnie reconnue dans une province ne devrait pas éprouver autant de problèmes à étendre son marché, affirme M. Castonguay.

Refusant d'entrer dans les détails, le chef de la direction et vice-président du conseil de la mutuelle se contente de demander à tous les gouvernements « de se déléguer des



responsabilités entre eux au lieu de doubler les efforts et de se soupçonner».

Par ailleurs, M. Castonguay

s'est lancé dans un plaidoyer pour l'autodiscipline des institutions financières canadiennes. Il craint de voir les gouvernements augmenter leurs pouvoirs afin de compenser leur faiblesse à les exercer. « Les gouvernements ont peur d'utiliser leurs pouvoirs d'intervention, et, lorsqu'ils sont critiqués, ils réagissent en augmentant ces pouvoirs », dit-il.

Les études ont démontré qu'une intervention plus rapide des

autorités aurait pu éviter les faillites des banques dans l'Ouest, rappelle-t-il. Les institutions canadiennes et québécoises ont une tradition d'autodiscipline « supérieure à celle de tout organisme gouvernemental », poursuit M. Castonguay. Les deux faillites représentaient moins d'un pour 100 des actifs de banques canadiennes et constituent à ses yeux une exception.

Le gouvernement devrait donc s'en remettre aux institutions pour la protection de la clientèle, tout en se conservant le pouvoir de s'assurer qu'elles « ne passent pas aux mains de gestionnaires malhonnêtes ou incompetents, et d'imposer des normes de solvabilité rigoureuses ».



Claude CASTONGUAY

# La Laurentienne pourrait abandonner son statut de mutuelle

♦ La mutuelle d'assurances La Laurentienne fêtera son cinquantième anniversaire en 1988, mais c'est également cette année qu'elle pourrait abandonner son statut de mutuelle.

par Pierre ASSELIN

Le ministre québécois délégué aux Finances et à la Privatisation, Pierre Fortier, a déjà annoncé de

nouvelles dispositions pour faciliter la transformation des mutuelles d'assurances en compagnies à capital-actions. Le nouveau projet de loi, d'abord prévu pour l'automne 1987, n'a toujours pas été déposé mais devrait l'être au cours de 1988.

En conférence de presse, hier, peu avant la tenue de l'assemblée annuelle de la mutuelle, le vice-président du conseil et chef de la direction, M. Claude Castonguay, indiquait que La Laurentienne étudierait, cette année, la possibilité

de se prévaloir des dispositions annoncées par le ministre Fortier. La compagnie d'assurances pourrait ainsi augmenter ses sources de capitaux pour accélérer son développement, mais cette « démutualisation » ne devra pas enlever aux assurés le contrôle de leur compagnie, précisait-il.

Pour l'instant, la compagnie s'accommode plutôt bien de son statut puisque, selon M. Castonguay, elle s'est mieux tirée de l'année 1987 que la plupart de ses sembla-

bles, avec des profits qui ont légèrement augmenté, de \$7,9 millions en 1986 à \$8 millions en 1987, des revenus totaux en hausse de 22 pour 100, à \$307 millions, et un actif de \$946 millions, qui devrait dépasser le milliard en 1988.

La Laurentienne a aussi développé, en 1987, la distribution des valeurs mobilières. Plus d'une centaine de ses représentants ont obtenu leur permis de vente de fonds d'investissement, dont les ventes ont atteint pendant cette première année \$8,5 millions. Un régime enregistré d'épargne-retraite sera offert au début de 1988.

Enfin, en plus d'augmenter le nombre de courtiers en valeurs mobilières de Geoffron Leclerc présents dans ses agences, la compagnie se prépare à placer ses propres agents d'assurance-vie dans les bureaux de la maison de courtage.

# Le groupe MIL pourra développer ses compétences techniques

♦ Le groupe MIL (Marine Industrie Limitée) a décroché un contrat de \$4,7 millions du gouvernement pour la mise au point d'acier et de techniques de soudage, dont les résultats serviront la Défense nationale pour établir les spécifications pour la construction de sous-marins pour le Canada.

Les techniques et méthodes de

l'acier et de techniques de soudage que MIL développera serviront également dans l'avenir pour la fabrication ou la réparation de sous-marins comme d'autres navires à coque pressurisée.

Le contrat assurera 37,800 heures-personne sur une période de 42 mois aux installations de Tracy, dans le centre d'essai et de contrôle des matériaux. Il donne également à l'entreprise l'occasion de deve-

# Campeau offre plus à Federated

♦ CINCINNATI (AP) - Décidé à mettre la main sur Federated Department Stores, Campeau Corp. a porté hier son offre d'achat non désiré de \$61 US à \$66 US l'action. Le groupe canadien n'a pas écarté la possibilité d'améliorer encore son offre si c'était nécessaire pour acquérir l'entreprise américaine.

Ce geste de Campeau est surveillé alors que le conseil d'administration de Federated se réunissait pour étudier l'offre de Campeau et les moyens pouvant lui permettre d'éviter une mainmise.

# La Capitale achète La Personnelle

♦ La Capitale, compagnie d'assurances générales, s'approprie à faire l'acquisition de La Personnelle, compagnie d'assurances du Canada, une transaction qui lui permettra de doubler ses revenus de primes, à plus de \$100 millions.

Un communiqué émis par La Capitale, hier soir, annonçait que la compagnie en était venue à une entente de principe avec la Laurentienne générale et la Great-West, compagnie d'assurance-vie, pour acquérir 99,97 pour 100 des actions en circulation de la Personnelle, compa-

gnie d'assurances générales dont le siège social est à Toronto.

La Personnelle gère un peu plus de 100,000 polices à travers le Canada, principalement en Ontario et en Alberta, et fait souscrire plus de \$50 millions en primes annuellement. Les opérations combinées des deux compagnies se chiffrent par plus de \$100 millions en primes souscrites et 230,000 contrats en vigueur. La majorité des actions acquises seront détenues par Genasco, holding en aval de La Capitale, et le reste par des compagnies affiliées.

### NOMINATIONS

M. Jerome Shattner, président, est heureux de vous présenter les membres de la haute direction de NAS Canada inc.

La haute direction est formée de Supriyo Sen, vice-président mise en marché de systèmes, Michael Jones, vice-président service à la clientèle, Robert T. Williams, directeur des finances et de Robert S. Lockitch, vice-président opérations et des ventes régionales. NAS Canada inc. est présente dans 11 villes canadiennes et emploie plus de 120 personnes.

La première assemblée du Conseil d'Administration a eu lieu le 4 février dernier. En plus de Jerome Shattner, le Conseil est composé de :

- Robert E. Howells, vice-président et directeur général des opérations internationales de National Advanced Systems, il est également président du Conseil d'Administration.
- Atam P. Laichandani, vice-président finances et administration et directeur financier du groupe informatique de National Semiconductor.
- M. David Turner, vice-président et directeur général de National Advanced Systems.
- Ronald A. Maclean, vice-président et directeur général de National Semiconductor Canada.
- Arthur G. Ritchie, président et directeur de Sand Technology Systems International Inc.
- Evan G. Birks, directeur et vice-président exécutif de Sand Technology Systems International Inc.

NAS Canada inc., une compagnie groupant les divisions canadiennes de Sand Technology Systems International Inc. et de National Advanced Systems, assure la mise en marché et le service de produits informatiques compatibles.

J. Shattner

S. Sen

M. Jones

R. Williams

R. Lockitch

# 9 1/4 %

TERME D'UN AN

**Régime Enregistré Épargne Réalisable**

**Nouveaux REÉR à terme flexible**

Intérêt élevé et flexibilité. Le TFE 30 est un dépôt à terme de 30 jours, remboursable sans pénalité d'intérêt à compter du 22<sup>e</sup> jour. Le TFE 364 est un dépôt à terme de 364 jours, remboursable sans pénalité d'intérêt à compter du 61<sup>e</sup> jour. Les deux peuvent être transférés dans n'importe quel autre REÉR du Trust Financial. Dépôt minimum de 1 000 \$ par terme.

**Offre de boni sur les transferts**

1/2 % SUPPLÉMENTAIRE sur les transferts de 20 000 \$ ou plus.  
1/4 % SUPPLÉMENTAIRE sur les transferts de moins de 20 000 \$.  
L'offre de boni s'applique lorsqu'un REÉR est transféré d'une autre institution dans un compte TFE 30, TFE 364 ou un dépôt à terme d'un an du Trust Financial. Le boni s'applique pour la durée du dépôt. L'offre est valide jusqu'au 29 février 1988.

**Renseignez-vous sur...**

- Les prêts à taux préférentiels sur les REÉR
- Le nouveau REÉR à terme de 18 mois
- Le REÉR autogéré

**TRUST FINANCIAL**

CENTRES FINANCIERS D'UN Océan à L'AUTRE Taux d'intérêt sujet à changement

QUEBEC  
888, rue St-Jean  
522-4206

\* Mercredi-vendredi : 9h-18h  
\* Samedi : 10h-15h  
\* Lundi : 9h-20h

\*Heures d'affaires prolongées avant la date limite de souscription aux REÉR.

Ces titres ayant été vendus, cette annonce ne paraît qu'à titre d'information.

Nouvel appel public à l'épargne

# 4 000 000 \$

**cabano expéditex inc.**

## 1 000 000 d'actions ordinaires

### Prix: 4,00 \$ l'action

**Lévesque, Beaubien Inc.**

**Saumier Morrisson & Davidson Partners Inc.**

Février 1988



# Pour éliminer le purin des cours d'eau \$500 millions seront investis au Québec

♦ MONTREAL - Plus de \$500 millions seront investis, en dix ans, au Québec, pour réduire à un niveau acceptable les rejets agricoles dont la pollution équivaut à celle de six millions de personnes.

par Michel CORBEIL

Hier, à Montréal, les ministres québécois Clifford Lincoln et Michel Pagé ont annoncé qu'ils mettront sur la table \$388 millions alors que les «pollueurs» sortiront \$148 millions de leurs poches pour un problème qui compte pour près de 40 pour 100 de la pollution affectant les cours d'eau de la province.

Ce pourcentage monte à près de 80 pour 100 dans le cas des rivières Assomption, Yamaska et

Chaudière. Ces régions recevront une attention spéciale dans le cadre du plan.

Le ministre de l'Environnement, M. Lincoln, a affirmé que l'aide financière ne comporte «aucune contradiction avec la notion de «pollueur-payeur». «Vu que l'industrie agricole, par sa nature, est une source de pollution extraordinaire, il faut, a-t-il dit en citant des études, que le gouvernement s'implique.»

Son collègue à l'Agriculture, M. Pagé, a mis en évidence l'impact économique du programme. «Quelques 8,000 emplois seront créés pendant la durée du plan, touchant environ 30,000 producteurs agricoles. De plus, il est susceptible d'engendrer des économies de 30 millions

de dollars aux agriculteurs» par le fait que le fumier servira davantage comme engrais biologique.

UPA contente

Présent à la conférence de presse, le vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Jean-Yves Couillard, a dit qu'il s'attendait à ce que Québec mette à la disposition de ses membres une somme approchant les \$450 millions.

Néanmoins, après un premier examen sommaire, il s'est dit tout à fait satisfait. «C'est le premier gouvernement qui nous octroie une aide dans ce domaine.»

Selon lui, Québec respecte la capacité de payer en exigeant une contribution de \$148 millions des agriculteurs. Il a semblé cependant sceptique face à l'affirmation que les producteurs pourront récupérer annuellement \$30 millions en utili-



Clifford LINCOLN

sant le fumier comme fertilisant.

Priorités

Le budget verra des cafres du ministère de l'Environnement: - \$337 millions serviront à bâtir des facilités d'entreposage, et le montant des subventions variera selon qu'elles peuvent contenir pen-



Michel PAGÉ

dant 200 ou 300 jours les fumiers liquides et solides;

- Huit millions de dollars iront à des équipements d'épandage;

- \$10 millions seront consentis pour la mise sur pied d'organismes pour gérer les surplus de fumiers de trois régions;

- La recherche et le développement de solutions pratiques accapareront cinq millions de dollars, une somme identique à la campagne de promotion «des bonnes pratiques à la ferme»;

- La gestion du plan exigera \$32 millions.

Le montant global dévoilé, hier, est de «l'argent neuf» n'affectant nullement le budget de \$6 milliards pour l'assainissement des eaux du Québec. M. Lincoln a indiqué qu'il prépare une «annonce prochaine» pour ce qui est de résoudre le problème de la pollution industrielle.

Cette dernière affecte aussi durement que les rejets agricoles les cours d'eau québécois. D'ici à dix ans, M. Lincoln espère que les cours d'eau redeviendront propres par l'application de plans pour juguler la pollution domestique, industrielle et agricole.

## EN UN CLIN D'OEIL

**Pique-nique de la FTQ** - Le fonds de solidarité de la FTQ investira \$50,000 dans La Coulee de Saint-Laurent, à Contrecoeur, un centre de plein-air qui offre diverses activités récréatives ainsi que des festins champêtres.

**Le Fonds Desjardins partout** - Pas moins de 800 caisses populaires offrent le Fonds Desjardins équilibré à leurs sociétaires, depuis quelques semaines. Ce fonds, constitué de placements dans les obligations, les actions et les bons du trésor notamment, peut être acheté sans frais. Le dépôt initial minimum est fixé à \$1,000, et les dépôts subséquents doivent être d'au moins \$30. Lorsque ce véhicule est utilisé dans un REER, des frais de \$3 par trimestre sont chargés au détenteur. Les frais de gestion sont de 1/12 de 1.8 pour 100 par mois sur la valeur de l'actif. Les frais de fermeture sont de 1 pour 100 des sommes retirées avec un minimum de \$10 et un maximum de \$25.

**Investissement CIP à La Tuque** - Pour profiter des retombées du libre-échange, principalement sur le marché du cartonage, la compagnie CIP injectera quelque \$9 millions dans son usine de La Tuque, au cours des prochains mois. Le directeur de l'usine, M. Gilles Dostigny, a déclaré, hier, que cet investissement prévu au budget 1987-88 permettra d'améliorer la qualité du produit tout en réduisant les coûts, rendant ainsi l'usine plus apte à répondre aux nouveaux besoins. L'usine de La Tuque produit quotidiennement 400 tonnes métriques de pâtes commerciales et 850 tonnes de cartonage.

**Plats cuisinés Agropur** - Agropur investira \$3 millions, par sa division La Tour Eiffel, pour se lancer dans la fabrication de plats cuisinés prêts à manger. Les plats cuisinés se retrouveront, dès le début du mois de mars, sur les étagères des épiceries sous l'appellation «Variations». Fabriqués à Laval, les plats cuisinés Variations ont exigé l'acquisition d'un outillage de pointe, au coût de quelque \$3 millions à la coopérative agro-alimentaire de Granby. Grâce à ce projet, la filiale d'Agropur entend recruter de nouvelles clientèles et renforcer sa position sur le marché.

**Légère baisse du taux d'escompte** - Le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé d'un cran, hier, passant de 8.58 à 8.57 pour 100. Cette infime variation du taux d'intervention, survenant au moment où le dollar canadien franchissait le niveau des 79 cents US, ne devrait avoir aucune incidence sur le loyer de l'argent en général. Le procès-verbal de la réunion des administrateurs de la banque centrale du 4 décembre, rendu public cette semaine, confirme que le gouverneur John Crow maintient les taux d'intérêt à un haut niveau afin de maîtriser l'inflation qui tourne autour de quatre pour 100. Le document rapporte que M. Crow a commencé ses remarques en soulignant que l'objectif fondamental de la politique monétaire, qui est de maintenir la stabilité des prix, n'a pas changé à la suite du krach du 19 octobre.

**«Entrepreneures» bientôt en tête** - D'ici 1990, 65 pour 100 des nouvelles entreprises canadiennes seront fondées par des femmes, dans tous les secteurs d'activité. C'est ce que révèle l'étude «Les entrepreneures: pour une économie canadienne renouvelée», publiée par le Comité consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF). Les femmes éprouvent beaucoup de difficulté à obtenir le financement, indique le document, même si leurs entreprises s'avèrent plus rentables que celles de leurs homologues masculins. Le nombre de femmes entrepreneures augmente plus rapidement que celui des hommes. Il était de 650,000 en 1983, souligne le CCCSF.

**Nouvelle fournée d'Octas** - C'est le 14 mai que la Fédération de l'informatique du Québec tiendra son second gala de l'excellence. L'organisme profitera de cette occasion pour remettre ses prix Octas, à sept groupes ou entreprises qui se sont fait remarquer, en 1977, dans le monde de l'informatique. Il s'agit des secteurs de la communication, de la formation, de l'organisation, de la relève, de la réussite internationale et de la technologie. Le groupe recevra des candidatures jusqu'au 31 mars.

**Taux de croissance révisé** - La croissance économique américaine a atteint 4.5 pour 100 en rythme annuel au dernier trimestre 1987, meilleure performance depuis près de deux ans, a annoncé le département du Commerce qui a ainsi révisé en hausse sa précédente estimation, publiée il y a un mois, qui était de 4.2 pour 100. Ce bon résultat, obtenu malgré une chute des dépenses de consommation liée au krach d'octobre, porte l'augmentation du PNB des États-Unis à 3.9 pour 100 pour l'ensemble de 1987.

### Résultats financiers

**BANQUE NATIONALE:** Les résultats de la Banque Nationale ont été très influencés par la transaction non autorisée d'un de ses négociateurs, à New-York, au premier trimestre de 1988. Le revenu net a été de \$35.8 millions ou 28 cents l'action. Toutefois, le bénéfice net a été réduit à \$26.5 ou 25 cents l'action. Sans la fâcheuse affaire de New-York, la Nationale aurait inscrit un revenu net d'intérêt de \$210.6 millions au lieu de \$166 millions. Le revenu par action aurait été de 53 cents.

**CANAM MANAC:** Le Groupe Canam Manac a réalisé un bénéfice record de \$20.6 millions ou 90 cents par action au terme de son exercice 1987. L'addition des postes extraordinaires de \$9 millions porte ce bénéfice à \$29.6 millions. Les ventes ont progressé de 20 pour 100 pour atteindre \$459 millions.

**ACSI:** Les activités du groupe ACSI, de Sainte-Foy, ont atteint \$10,600,000 à la fin du semestre terminé le 31 décembre 1987, en hausse de 100 pour 100. Le bénéfice net du semestre s'élève à \$1,973,000 ou 35 cents par action. L'an dernier le bénéfice avait été de \$1,777,000 ou 25 cents l'action.

**TRUSTCO:** Le bénéfice de Trustco général a atteint \$30.8 millions ou 80 cents l'action à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre. L'actif de la société s'est accru de 17 pour 100 pour dépasser \$4.1 milliards. En septembre, la Corporation financière L'industrielle-Alliance, qui possédait 32 pour 100 des actions ordinaires de Trustco, a haussé sa participation à 62.78 pour 100.

**BANQUE TORONTO-DOMINION:** La banque T-D a enregistré des revenus totalisant \$146 millions au premier trimestre terminé le 31 janvier. Son bénéfice net pour la période a été de 93 cents par action.

**BP CANADA:** Le bénéfice net de BP Canada, en 1987, a été de \$44,632,000 sur des ventes brutes de \$338,267,000. Les fonds provenant des opérations ont augmenté à \$145 millions ou \$2.90 par action.

## TORONTO

(suite de la page B-6)

Titres	Pris	Plus	Moins	Vol.	Plus	Moins	Pris	Plus	Moins
Alcan	40.25	0.25	0.25	100	100	100	40.25	0.25	0.25
Bank of Montreal	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Bank of Toronto	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Imperial Oil	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Ontario Hydro	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Power Corp of Canada	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Stelco	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Union Carbide	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Westbank	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Windsor	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25

## OPTIONS

transigées

Titres	Pris	Plus	Moins	Vol.	Plus	Moins	Pris	Plus	Moins
Alcan	40.25	0.25	0.25	100	100	100	40.25	0.25	0.25
Bank of Montreal	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Bank of Toronto	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Imperial Oil	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Ontario Hydro	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Power Corp of Canada	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Stelco	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Union Carbide	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Westbank	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Windsor	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25

## AMÉRICAINES

Titres	Pris	Plus	Moins	Vol.	Plus	Moins	Pris	Plus	Moins
Alcan	40.25	0.25	0.25	100	100	100	40.25	0.25	0.25
Bank of Montreal	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Bank of Toronto	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Imperial Oil	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Ontario Hydro	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Power Corp of Canada	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Stelco	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Union Carbide	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Westbank	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Windsor	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25

## MONNAIES

TORONTO (PC) - Valeurs	Pris	Plus	Moins	Vol.	Plus	Moins	Pris	Plus	Moins
Alcan	40.25	0.25	0.25	100	100	100	40.25	0.25	0.25
Bank of Montreal	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Bank of Toronto	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Imperial Oil	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Ontario Hydro	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Power Corp of Canada	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Stelco	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Union Carbide	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Westbank	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Windsor	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25

## DIVIDENDES

Titres	Pris	Plus	Moins	Vol.	Plus	Moins	Pris	Plus	Moins
Alcan	40.25	0.25	0.25	100	100	100	40.25	0.25	0.25
Bank of Montreal	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Bank of Toronto	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Imperial Oil	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Ontario Hydro	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Power Corp of Canada	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Stelco	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Union Carbide	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Westbank	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Windsor	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25

Titres	Pris	Plus	Moins	Vol.	Plus	Moins	Pris	Plus	Moins
Alcan	40.25	0.25	0.25	100	100	100	40.25	0.25	0.25
Bank of Montreal	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Bank of Toronto	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Imperial Oil	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Ontario Hydro	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Power Corp of Canada	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Stelco	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Union Carbide	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Westbank	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Windsor	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25

## TÀZ

Titres	Pris	Plus	Moins	Vol.	Plus	Moins	Pris	Plus	Moins
Alcan	40.25	0.25	0.25	100	100	100	40.25	0.25	0.25
Bank of Montreal	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Bank of Toronto	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Imperial Oil	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Ontario Hydro	27.50	0.25	0.25	100	100	100	27.50	0.25	0.25
Power Corp of Canada	27.50	0.25	0.25	100	100				

# Ventes et profits records de la Fédérée

♦ **MONTREAL - La Coopérative fédérée a bouclé l'année 1987 avec des revenus et des profits records.**

par Michel CORBEIL

Hier, à Montréal, lors de l'assemblée générale de l'organisme regroupant 36.000 sociétaires, le président de la fédérée, M. Alphonse-Roger Pelletier, a dévoilé que les ventes ont atteint les \$1,2 milliard, surpassant de \$73 millions la performance de 1986.

Quant aux trop-perçus avant ristournes et impôts, ils passent de \$17.821.000, en 1986, à \$18.301.000, l'an dernier. En fait, les cinq secteurs agricoles ont tous connus la profitabilité.

La hausse la plus remarquable revient au secteur avicole dont les \$218 millions en revenus représentent un bond de 15 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cependant, le président s'attend à ce que 1988 soit plus difficile à cause de « vices structurels » dans le système canadien de gestion des approvisionnements.

En entrevue, M. Pelletier a précisé que des tiraillements entre l'Ontario et le Québec, de même qu'entre les différents responsables, font en sorte que « ceux qui y goûtent, ce sont les abattoirs ». Si bien que, depuis trois mois, les quatre abattoirs de la coopérative sont déficitaires.

Le secteur laitier a rapporté 14,8 pour 100 de plus pour générer un chiffre d'affaires de \$333 millions. Sur ce point, le secteur des viandes a fait de meilleures recettes (\$340 millions), en hausse de 3,9 pour 100, même si le volume de ventes a décliné de 2,5 pour 100 pour se fixer à 132 millions de kilogrammes de viande (uniquement le porc).

Avec ses \$402 millions, le groupe de l'Approvisionnement à la ferme a augmenté ses revenus de 4,9 pour 100. Malgré une hausse de recettes de 40 pour 100, le secteur des fruits et légumes continue de ne pas peser lourd dans la balance, puisqu'il n'a rapporté que \$2,3 millions. La seule baisse (7,6 pour 100) est attribuable aux ventes des produits

pétroliers qui ont été de \$155 millions.

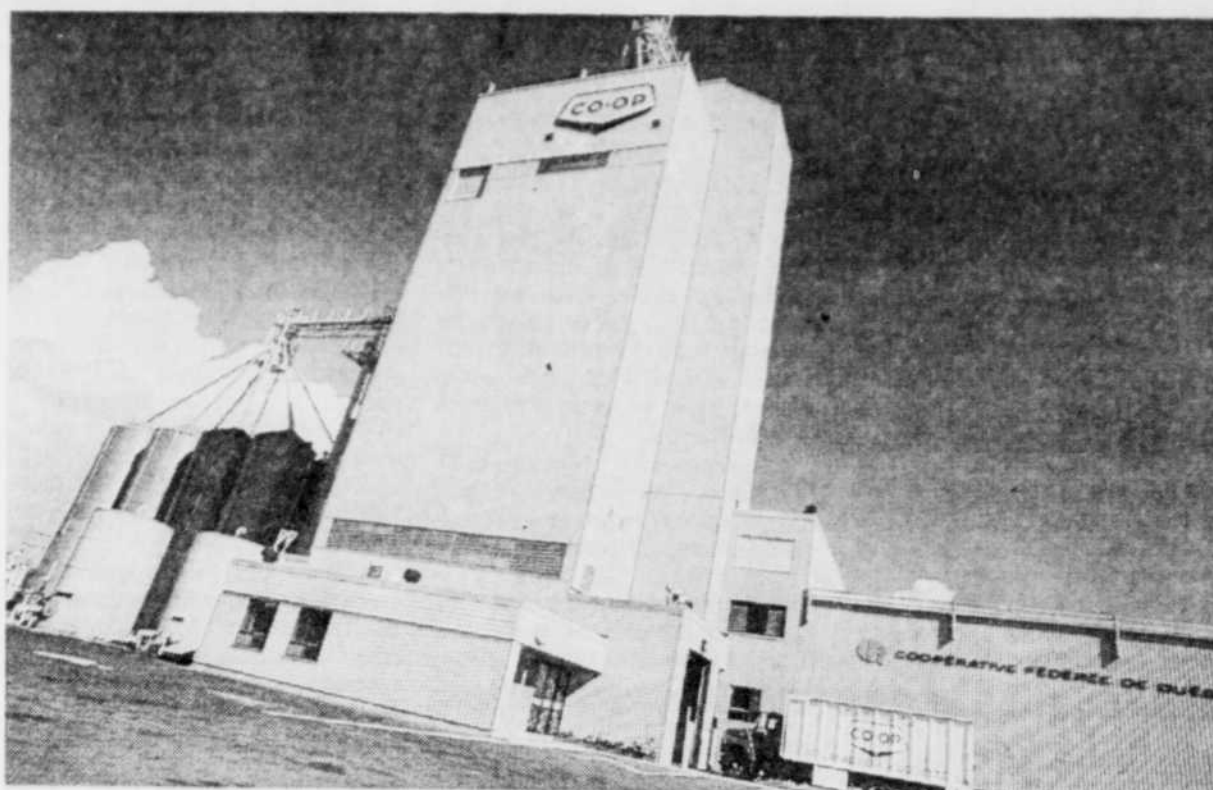
## Les chances du libre-échange

Les dirigeants ont continué de se montrer guère effarouchés par l'accord de libre-échange. Le nouveau directeur général, M. André-F. Lizotte a révélé que la puissante coopérative a entrepris « une étude commerciale détaillée des opportunités qui s'ouvrent devant nous aux États-Unis ».

« Si l'accord est signé, nous serons en mesure de préparer des stratégies en concertation avec nos 107 coopératives sociétaires. » Le document devrait être prêt d'ici à quelques mois, mais il n'est pas assuré qu'il sera rendu public, concurrence oblige, a glissé M. Lizotte.

Le président a aussi indiqué au SOLEIL que le sujet de la libéralisation des échanges commerciaux est d'autant plus difficile à éviter que les agriculteurs « ont la capacité de nourrir 12 millions de personnes ».

Tout en affirmant que la bataille n'est « évidemment pas gagnée parce que les Américains vont aussi défendre leurs intérêts », il s'est dit convaincu qu'Ottawa « accordera les protections suffisantes pour que



Avec ses \$402 millions, le groupe de l'Approvisionnement à la ferme a augmenté ses revenus de 4,9 pour 100.

ce soit bénéfique à l'ensemble de l'économie ».

L'action du gouvernement fédéral a d'ailleurs réussi, a-t-il dit, à pla-

cer yogourt et crème glacée sur la liste des importations contrôlées. Il

lui fait confiance pour trouver une solution aux difficultés menaçant

notamment les secteurs de l'importation des poulets et des plats cuisinés, si rien n'est modifié dans l'entente actuelle. ●

## Prix des copeaux

### Côté rencontre des industriels du sciage

♦ Le ministre québécois Albert Côté rencontre, ce matin, des industriels du sciage pour examiner la possibilité d'enquêter notamment sur les prix des copeaux.

par Michel CORBEIL

Le cabinet du ministre délégué aux Forêts a confirmé que M. Côté discutera d'une proposition mise de l'avant par l'Association des producteurs de copeaux, en janvier. Ce regroupement, formé des industries du sciage sans lien corporatif avec des compagnies de pâtes et papiers, veut qu'un comité ministériel se penche sur la question des copeaux, une composante assurant 30 pour 100 des revenus des scieries.

Le président de l'association,

M. Gilles Poulin, a prudemment laissé entendre que son groupe revendique un examen portant sur tous les aspects de la situation, de la production à l'écoulement du produit. Cependant, le prix des copeaux devrait représenter un élément central dans la discussion.

En effet, lors du lancement public de l'association, les promoteurs avaient indiqué qu'un des buts premiers du regroupement était de trouver des raisons justifiant les bas prix des copeaux. Selon eux, le coût de production des copeaux était de \$102 la tonne, en 1984, alors que son prix de vente, en ce moment, se situe aux environs des \$80 la tonne. A leurs yeux, seules les compagnies papeteries profitent d'une telle situation. ●

## Pour inciter Steinberg à ne pas vendre

# Les employés proposent la paix industrielle durant cinq ans

♦ **MONTREAL (PC) - Dans l'espoir d'inciter Steinberg à revenir sur sa décision de vendre ses magasins d'alimentation, le syndicat de ses employés de la région montréalaise a offert hier à la compagnie la paix industrielle pour cinq ans.**

par Michel VAN DE WALLE

Le syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, affilié à la FTQ et représentant 8.000 employés à Montréal, a en effet proposé de renouveler pour cinq ans l'actuelle convention collective. Seuls les salaires seraient négociés. La proposition a été déposée hier après-midi sur le bureau du président de Steinberg, Irving Ludmer. Mais ce dernier était à l'exté-

rieur du pays et le porte-parole de Steinberg, Claude Durand, ne pouvait pas commenter l'offre.

« La vente de la division de l'alimentation de Steinberg est déplorable économiquement et socialement », a fait valoir le président des TUAC, Jacques Toupin, qui a dit craindre pour les emplois de ses syndiqués. « Il ne faut pas oublier que Steinberg est le troisième employeur au Québec, après le gouvernement et Bell Canada. Nous avons déjà connu la vente de Dominion et nous savons ce qu'une telle opération peut signifier pour les emplois », a-t-il fait valoir.

Ce que les employés craignent, c'est qu'un acheteur éventuel ne démantèle le réseau des quelque 120 magasins d'alimentation de Steinberg. M. Toupin invoque les exem-

ples précédents de Safeway ou encore de Dominion qui se sont soldés par la fermeture de magasins. Il craint qu'un acquéreur de l'extérieur du Québec ne fasse de même.

Quant à l'hypothèse que les

généralistes québécois Provigo, Métro-Richelieu ou IGA se divisent le gâteau, M. Toupin n'y croit pas tellement. D'abord en raison de la loi antimonopole qui compromettrait l'opération. ●

## Informations aux consommateurs L'ACQ blâme le Bureau d'assurance du Canada

♦ L'Association des consommateurs du Québec accuse le Bureau d'assurance du Canada (BAC) de refuser aux consommateurs qui le demandent des informations sur la solvabilité des assureurs IARD (incendie, automobile et risques divers) en activité au Canada.

par Gilles ANGERS

Dès la parution, la semaine dernière, du Guide canadien des assurances, produit et réalisé par l'Association des consommateurs du Québec (ACQ), dans lequel la solvabilité de certaines compagnies est mise en doute, le BAC reprochait à l'ACQ de s'aventurer « dans un terrain pour le moins hasardeux ». Le BAC parlait, en outre, d'alerte injustifiée et de conclusions inconsidérées.

Le Guide, insiste l'Association des consommateurs du Québec, rend compte de la solvabilité apparente des compagnies d'assurances. « Nous avons effectué nos tests de préavis d'insolvabilité à partir des données des années 84, 85 et 86, celles de 1987 n'étant pas disponi-

bles au moment des tests. Cela ne semble pas avoir été compris clairement par le BAC », précise la responsable du dossier des assurances de l'ACQ, Mme Marie-Hélène Legault.

Furieuse de la réaction du BAC, l'Association des consommateurs soutient, par ailleurs, que « l'objectif du Guide n'est pas d'inquiéter indûment le consommateur mais de le sensibiliser à l'importance de discuter de cette question (solvabilité) avec son courtier ou son agent afin d'éviter d'autres Northumberland ». L'Association des consommateurs du Québec rappelle que la Northumberland a fait faillite à l'été de 1985 et que « les sinistrés de cette compagnie n'ont toujours pas reçu d'indemnité en paiement de leurs réclamations ».

Mme Marie-Hélène Legault confie, enfin, au SOLEIL que le Guide canadien des assurances est un succès de librairie. « Le Guide a été initialement édité à 4.000 exemplaires. Deux autres mille exemplaires sont actuellement sous presse », annonce Mme Legault. ●

## UNIVERSITÉ LAVAL Faculté des sciences sociales

### MAÎTRISE EN ANALYSE DES POLITIQUES

La Faculté des sciences sociales offre une maîtrise professionnelle à caractère multidisciplinaire adaptée aux besoins des gestionnaires en situation de travail et aux attentes des étudiants(es) qui veulent faire carrière dans la conception, l'analyse et l'évaluation des politiques et des programmes publics.

#### DURÉE DE LA MAÎTRISE:

Deux années à temps complet et possibilité d'études à temps partiel.

#### NOMBRE DE CRÉDITS:

48 dont 30 crédits en science politique-administration publique et en économique et méthodes quantitatives; 12 crédits d'un bloc complémentaire; 6 crédits d'essais.

#### CONDITIONS D'ADMISSION:

Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat).

#### POUR RENSEIGNEMENTS:

Jean Mercier  
Directeur du programme  
Maîtrise en analyse des politiques  
Faculté des sciences sociales  
Université Laval, Québec G1K 7P4  
Tél.: (418) 656-7255 ou (418) 656-2131 poste 6684

#### POUR ADMISSION:

Bureau du registraire  
Pavillon J.-C.-Bonenfant  
Université Laval, Québec G1K 7P4  
Tél.: (418) 656-3080

L'UN DES MEILLEURS TAUX DISPONIBLES

Termes de 1 à 10 ans  
Intérêt garanti jusqu'à

# 10.40%

Intérêt composé sur demande

## securreer

Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire

- Aucuns frais d'aucune nature à l'achat
- Aucuns frais de conversion lors de l'achat d'une rente.

**INSAISSISSABLE.**

Les bureaux de notre siège social seront ouverts jusqu'à 21 h. du 25 au 29 février (sauf le samedi, de 9 h à 17 h).

# SSQ

Mutuelle d'assurance

**SIÈGE SOCIAL:**  
2525, boulevard Laurier  
Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6  
Tél.: (418) 651-7000

**SUCCURSALES:**  
Montréal-Centre (514) 285-8880  
Montréal-Est (514) 521-7365  
Québec (418) 659-4363

# Payez moins d'impôt!

En adhérant au REER créateur d'emplois du Fonds de Solidarité, vous réalisez une économie d'impôt qui peut atteindre et même dépasser 80% du montant investi.

Par exemple, si vous avez un revenu imposable de 20 000 \$, vous pouvez récupérer, grâce au Fonds, environ 840 \$ sur un placement de 1 000 \$, contre seulement 440 \$ pour un placement identique dans un autre REER.

De plus, le Fonds vise à vous offrir un rendement comparable aux dépôts à terme.

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le document d'informations du Fonds.



Appelez-nous dès aujourd'hui!

Québec: (418) 622-3258  
Extérieur: 1-800-361-7111 (sans frais)

Montréal: (514) 285-6400  
Trois-Rivières: (819) 373-3447  
Sherbrooke: (819) 821-2070  
Jonquière: (418) 547-6800

Sept-Îles: (418) 968-6254  
Hull: (819) 778-1656  
Baie Comeau: (418) 589-9175  
Rouyn-Noranda: (819) 762-1354

Du lundi au vendredi: de 8 h à 20 h; le samedi: de 9 h à 16 h



LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

LE FONDS Créateur d'EMPLOIS

4715, avenue Des Replats  
Bureau 195  
Charlesbourg-Ouest

## Faites vite!

2785, boul. Laurier  
Sainte-Foy